



Finance - Autocall Phoenix Euro Stoxx Banks Juillet 2029

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, ci-après le « titre de créance » ou « titre ».

◆ **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».**

◆ **Émetteur :** BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule⁽²⁾ : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

◆ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 3 ans et 3 mois (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

◆ **Éligibilité :** comptes-titres uniquement.

◆ **Cotation :** marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

◆ **Code ISIN :** FR0014017TJ9

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :

DU 23 AVRIL 2026 AU 9 JUILLET 2026

(dans la limite de l'enveloppe disponible, en l'absence de clôture anticipée et sans préavis de la part de l'Émetteur)

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE)

(1) Notations de crédit au 8 avril 2026. BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+. BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Le Garant de la formule est plus largement garant de toutes les sommes dues au titre du produit.

Objectifs d'investissement

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRAIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTE-TITRES. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 9 ET 10 DE LA PRÉSENTE BROCHURE. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'INDICE SONT PRÉSENTÉES EN PAGE 6 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

☰ POINTS CLÉS

- ◆ **Finance - Autocall Phoenix Euro Stoxx Banks Juillet 2029, titre de créance comportant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :**
- ◆ Un rendement lié à l'évolution de l'indice EURO STOXX® Banks (ci-après l'« Indice ») (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- ◆ En cours de vie :
 - Chaque trimestre, à partir du trimestre 1, la mise en réserve d'un coupon conditionnel de 1,30 %, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date d'Évaluation de Coupon Conditionnel correspondante ;
 - Chaque trimestre, à partir du trimestre 4, un remboursement anticipé automatique possible du capital majoré de l'ensemble des coupons conditionnels éventuellement mis en réserve, si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une Date d'Évaluation de Remboursement Anticipé Automatique (soit un taux de rendement annuel brut maximum de 4,55 %).
- ◆ À l'échéance, le 23 juillet 2029, en l'absence d'un remboursement anticipé automatique :
 - Un coupon conditionnel de 1,30 % est versé au titre du dernier trimestre, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la dernière Date d'Évaluation de Coupon Conditionnel ;
 - Le versement de l'ensemble des coupons conditionnels éventuellement mis en réserve ;
 - Un remboursement du capital, dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 60 % de son niveau initial à la Date de Constatation Finale (soit un taux de rendement annuel brut maximum de 4,56 %) ;
 - Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice, dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -24,55 %).

Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Pour préparer votre investissement et vous aider à vous poser les bonnes questions, consultez la rubrique « Les Produits » du site <https://afpdb.org/>.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- ◆ Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- ◆ Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 23 juillet 2029). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur et engendra un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

- ◆ Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 23 avril 2026) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou le cas échéant, jusqu'à la Date de Remboursement Final selon les scénarios.

- ◆ Les rendements présentés ne tiennent pas compte de l'inflation. Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement réel pour l'investisseur. Son impact sur le rendement est donc plus important lorsque celle-ci est élevée. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

- ◆ Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

Avantages et inconvénients du support

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRAIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTE-TITRES. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 9 ET 10 DE LA PRÉSENTE BROCHURE. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'INDICE SONT PRÉSENTÉES EN PAGE 6 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

☰ AVANTAGES

- 1 **Objectif de mise en réserve d'un coupon conditionnel de 1,30 % chaque trimestre** : dès lors qu'à l'une des Dates d'Évaluation de Coupons Conditionnels, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial ;
- 2 **Possible remboursement anticipé automatique** : chaque trimestre, à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates d'Évaluation de Remboursement Anticipé Automatique, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial ;
- 3 **Remboursement conditionnel du capital à l'échéance** si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale.

☰ INCONVÉNIENTS

- 1 **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de désinvestissement du support alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies - dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
 - **À l'échéance** : en cas de baisse de l'Indice de plus de 60 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale.
- 2 **Plafonnement des coupons** : le coupon potentiel est fixé à 1,30 % chaque trimestre, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant ;
- 3 **Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'Indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance**, ce qui résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis ;
- 4 **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 3 ans et 3 mois ;
- 5 **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- 6 **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 60 % de baisse par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale.

Finance - Autocall Phoenix

Euro Stoxx Banks Juillet 2029

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTE-TITRES. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 9 ET 10 DE LA PRÉSENTE BROCHURE. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'INDICE SONT PRÉSENTÉES EN PAGE 6 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

Les taux de rendement annuel présentés sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 23 avril 2026) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou le cas échéant, jusqu'à la Date de Remboursement Final selon les scénarios.

MÉCANISMES DU PRODUIT

À la Date de Constatation Initiale (le 9 juillet 2026), on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

≡ MÉCANISME DE MISE EN RÉSERVE DES COUPONS CONDITIONNELS (TRIMESTRES 1 À 12)

Aux 12 Dates d'Évaluation de Coupons Conditionnels, on observe le niveau de l'Indice :

- ◆ Si l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial** :

Un coupon conditionnel de 1,30 % est mis en réserve au titre du trimestre écoulé

- ◆ Sinon, si l'Indice **clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial** :

Aucun coupon n'est mis en réserve au titre du trimestre écoulé

Il est à noter qu'aucun coupon ne sera mis en réserve après le remboursement anticipé automatique du produit.

≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 À 11)

- ◆ Si, à l'une des Dates d'Évaluation de Remboursement Anticipé Automatique, l'Indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante :

Le capital

+

Le coupon conditionnel au titre du trimestre écoulé + l'ensemble des coupons conditionnels mis en réserve

Soit un taux de rendement annuel brut maximum de 4,55 %.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- ◆ Sinon, le produit continue.

≡ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 12)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- ◆ Si, à cette date, l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Final :

Le capital

+

Le coupon conditionnel éventuel au titre du trimestre écoulé + l'ensemble des coupons conditionnels mis en réserve

Soit un taux de rendement annuel brut maximum de 4,56 %.

- ◆ Sinon, si l'Indice **clôture en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Final :

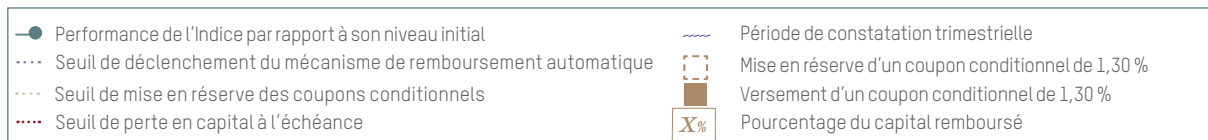
Le capital diminué de la baisse de l'Indice

Soit un taux de rendement annuel brut inférieur à -24,55 %.

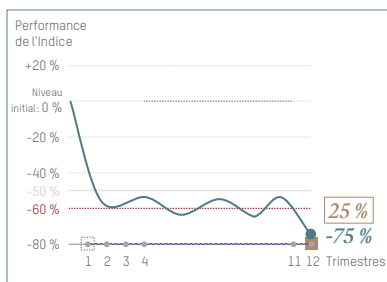
Illustrations

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRAIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTE-TITRES. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 9 ET 10 DE LA PRÉSENTE BROCHURE. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'INDICE SONT PRÉSENTÉES EN PAGE 6 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

Les taux de rendement annuel présentés sont calculés à partir de la Date d'Émission (le 23 avril 2026) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou le cas échéant, jusqu'à la Date de Remboursement Final selon les scénarios.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE (MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER)



Trimestre 1 : à la Date d'Évaluation de Coupon Conditionnel, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial. Un coupon de 1,30 % est mis en réserve au titre du trimestre écoulé et le produit continue.

Trimestres 2 et 3 : à chaque Date d'Évaluation de Coupon Conditionnel, l'Indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est mis en réserve et le produit continue.

Trimestres 4 à 11 : à chaque Date d'Évaluation de Coupon Conditionnel et de Remboursement Anticipé Automatique, l'Indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est mis en réserve et le produit continue.

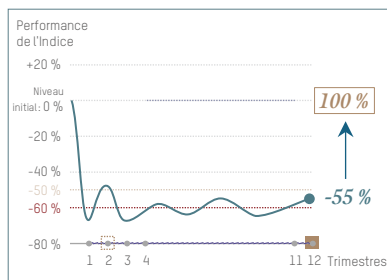
Trimestre 12 : à la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture en baisse de 75 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : 25 % du capital + un coupon conditionnel de 1,30 % mis en réserve au titre du trimestre 1

soit un taux de rendement annuel brut de -33,68 % (supérieur à celui de l'Indice égal à -34,71 %⁽¹⁾).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à toutes les Dates d'Évaluation de Coupons Conditionnels et de Remboursement Anticipé Automatique et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE (MARCHÉ BAISSIER)



Trimestre 1 : à la Date d'Évaluation de Coupon Conditionnel, l'Indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est mis en réserve et le produit continue.

Trimestre 2 : à la Date d'Évaluation de Coupon Conditionnel, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial. Un coupon de 1,30 % est mis en réserve au titre du trimestre écoulé et le produit continue.

Trimestre 3 : à la Date d'Évaluation de Coupon Conditionnel, l'Indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est mis en réserve et le produit continue.

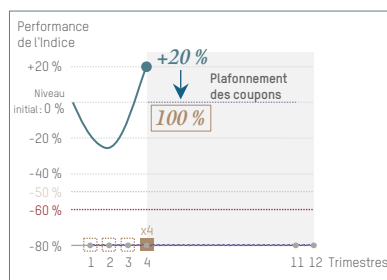
Trimestres 4 à 11 : à chaque Date d'Évaluation de Coupon Conditionnel et de Remboursement Anticipé Automatique, l'Indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. Aucun coupon n'est mis en réserve et le produit continue.

Trimestre 12 : à la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture en baisse de 55 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de versement des coupons conditionnels.

Montant remboursé : le capital + un coupon conditionnel de 1,30 % mis en réserve au titre du trimestre 2

soit un taux de rendement annuel brut de 0,40 % (supérieur à celui de l'Indice égal à -21,77 %⁽¹⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES COUPONS (MARCHÉ HAUSSIER)



Trimestre 1 à 3 : à chaque Date d'Évaluation de Coupon Conditionnel, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial. Un coupon de 1,30 % est mis en réserve au titre de chacun des trimestres écoulés et le produit continue.

Trimestre 4 : à la Date d'Évaluation de Coupon Conditionnel et de Remboursement Anticipé Automatique, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement anticipé automatique. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : le capital + un coupon conditionnel de 1,30 % au titre du trimestre écoulé + trois coupons conditionnel de 1,30 % mis en réserve au titre du trimestres 1 à 3

soit un taux de rendement annuel brut de 4,56 % (inférieur à celui de l'Indice égal à 15,71 %⁽¹⁾ du fait du plafonnement des coupons).

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes non réinvestis.

Zoom sur l'Indice EURO STOXX® Banks (dividendes non réinvestis)

DESCRIPTION

L'indice EURO STOXX® Banks est composé des actions des principales entreprises de la zone euro opérant dans le secteur bancaire. Les revenus de ces sociétés proviennent principalement des services financiers qu'elles proposent à leurs clients, notamment en banque de détail, prêts et transferts d'argent. Il a été lancé le 31 décembre 1991.

Pour résumer, les caractéristiques de l'indice EURO STOXX® Banks sont :

- L'Indice est calculé par Stoxx®, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché ;
- Les dividendes nets détachés ne sont pas réinvestis ;
- L'Indice est pondéré par la capitalisation de chacune des actions qui le composent ;
- L'Indice est rebalancé chaque trimestre, aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

Pour plus de détails sur l'indice merci de consulter la page dédiée : <https://stox.com/index/SX7E/>.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :

<https://www.zonebourse.com/cours/indice/EURO-STOXX-BANKS-43470813/>.

Afin d'éviter tout doute, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur le(s) site(s) Internet référencé(s) pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne sauraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou d'omissions concernant les informations présentes sur ce(s) site(s).

La performance de l'indice EURO STOXX® Banks (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

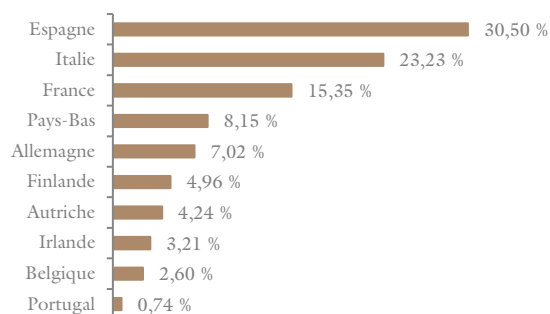
ÉVOLUTION DE L'INDICE ENTRE LE 8 AVRIL 2021 ET LE 8 AVRIL 2026

Les niveaux passés ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.



Source : Bloomberg au 8 avril 2026.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg au 8 avril 2026.

PERFORMANCES CUMULÉES⁽¹⁾ AU 8 AVRIL 2026

Période	Indice EURO STOXX® Banks (dividendes non réinvestis)
1 an	60,40 %
3 ans	150,74 %
5 ans	195,91 %

(1) Les performances de l'Indice sont calculées dividendes non réinvestis.

Principaux facteurs de risque

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Risque lié au sous-jacent - Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions de la zone euro.

Risque découlant de la nature du produit - En cas de revente du produit avant l'échéance⁽¹⁾ ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.**

Risque de marché - Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment des fluctuations (à la hausse ou à la baisse) du sous-jacent - c'est-à-dire de sa volatilité - des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ si l'Indice clôture aux alentours de 60 % de baisse par rapport à son niveau initial.

Risque de liquidité - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

Risque de crédit - L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

[1] Le détail des dates figure en pages 8 et 9 de la présente brochure.

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général.

Finance - Autocall Phoenix Euro Stoxx Banks Juillet 2029 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 27 mai 2025 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 25-184 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/documents/legaldocs/resourceindex.htm>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 23 avril 2026 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR0014017TJ9>. Durant la période de commercialisation, le Prospectus de base daté du 27 mai 2025 (le « Prospectus de base initial ») sera mis à jour aux alentours du 21 mai 2026 (le « Prospectus de base mis à jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de base initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de base mis à jour à compter de sa publication. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur et sur le site de l'AMF www.amf-france.org. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/FR0014017TJ9-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.

Principales caractéristiques

Finance - Autocall Phoenix Euro Stoxx Banks Juillet 2029													
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 27 mai 2025 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° 25-184 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 23 avril 2026.												
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. (Standard & Poor's A+) ⁽¹⁾ : véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.												
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings AA-) ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte partielle ou total en capital en cours de vie et à l'échéance.												
Devise :	Euro (€)												
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.												
Code ISIN :	FR0014017TJ9												
Éligibilité :	Comptes-titres uniquement.												
Agent de calcul :	BNP Paribas Financial Markets S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).												
Sous-jacent :	EURO STOXX® Banks (dividendes non réinvestis) - Bloomberg : SX7E Index.												
Valeur nominale :	1 000 €												
Montant minimum de souscription :	10 000 €												
Durée d'investissement conseillée :	3 ans et 3 mois												
Période de souscription :	Du 23 avril 2026 au 9 juillet 2026.												
Montant de l'émission :	30 000 000 €												
Prix d'émission :	100 % de la Valeur nominale												
Prix d'achat :	100 % du Prix d'émission												
Date d'émission :	23 avril 2026												
Date de Constatation Initiale :	9 juillet 2026												
Dates d'Évaluation de Coupons Conditionnels :	<table border="1"> <tr> <td>9 octobre 2026 (Trimestre 1)</td> <td>11 octobre 2027 (Trimestre 5)</td> <td>9 octobre 2028 (Trimestre 9)</td> </tr> <tr> <td>11 janvier 2027 (Trimestre 2)</td> <td>10 janvier 2028 (Trimestre 6)</td> <td>9 janvier 2029 (Trimestre 10)</td> </tr> <tr> <td>9 avril 2027 (Trimestre 3)</td> <td>10 avril 2028 (Trimestre 7)</td> <td>9 avril 2029 (Trimestre 11)</td> </tr> <tr> <td>9 juillet 2027 (Trimestre 4)</td> <td>10 juillet 2028 (Trimestre 8)</td> <td>9 juillet 2029 (Trimestre 12)</td> </tr> </table>	9 octobre 2026 (Trimestre 1)	11 octobre 2027 (Trimestre 5)	9 octobre 2028 (Trimestre 9)	11 janvier 2027 (Trimestre 2)	10 janvier 2028 (Trimestre 6)	9 janvier 2029 (Trimestre 10)	9 avril 2027 (Trimestre 3)	10 avril 2028 (Trimestre 7)	9 avril 2029 (Trimestre 11)	9 juillet 2027 (Trimestre 4)	10 juillet 2028 (Trimestre 8)	9 juillet 2029 (Trimestre 12)
9 octobre 2026 (Trimestre 1)	11 octobre 2027 (Trimestre 5)	9 octobre 2028 (Trimestre 9)											
11 janvier 2027 (Trimestre 2)	10 janvier 2028 (Trimestre 6)	9 janvier 2029 (Trimestre 10)											
9 avril 2027 (Trimestre 3)	10 avril 2028 (Trimestre 7)	9 avril 2029 (Trimestre 11)											
9 juillet 2027 (Trimestre 4)	10 juillet 2028 (Trimestre 8)	9 juillet 2029 (Trimestre 12)											
Dates d'Évaluation de Remboursement Anticipé Automatique :	<table border="1"> <tr> <td>9 juillet 2027 (Trimestre 4)</td> <td>10 juillet 2028 (Trimestre 8)</td> </tr> <tr> <td>11 octobre 2027 (Trimestre 5)</td> <td>9 octobre 2028 (Trimestre 9)</td> </tr> <tr> <td>10 janvier 2028 (Trimestre 6)</td> <td>9 janvier 2029 (Trimestre 10)</td> </tr> <tr> <td>10 avril 2028 (Trimestre 7)</td> <td>9 avril 2029 (Trimestre 11)</td> </tr> </table>	9 juillet 2027 (Trimestre 4)	10 juillet 2028 (Trimestre 8)	11 octobre 2027 (Trimestre 5)	9 octobre 2028 (Trimestre 9)	10 janvier 2028 (Trimestre 6)	9 janvier 2029 (Trimestre 10)	10 avril 2028 (Trimestre 7)	9 avril 2029 (Trimestre 11)				
9 juillet 2027 (Trimestre 4)	10 juillet 2028 (Trimestre 8)												
11 octobre 2027 (Trimestre 5)	9 octobre 2028 (Trimestre 9)												
10 janvier 2028 (Trimestre 6)	9 janvier 2029 (Trimestre 10)												
10 avril 2028 (Trimestre 7)	9 avril 2029 (Trimestre 11)												

[1] Notations de crédit au 8 avril 2026 :

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Document non contractuel à caractère promotionnel

Principales caractéristiques

(suite)

Finance - Autocall Phoenix Euro Stoxx Banks Juillet 2029	
Date de Constatation Finale :	9 juillet 2029 (Trimestre 12)
Date de Remboursement Final :	23 juillet 2029 (Trimestre 12)
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0014017T]9=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Offre au public :	Oui, en France uniquement sans exemption à l'obligation de publier un prospectus.
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Financial Markets S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1,09 % TTC du montant de l'émission, sont calculées sur la durée de vie maximale du produit et sont incluses dans le prix d'achat et seront définitivement acquies au distributeur quelle que soit la durée effective du produit. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.



59, rue de la Faisanderie
75116 Paris

conservateur.fr



CONSERVATEUR FINANCE, Entreprise d'investissement - Société de financement
Siège social : 59, rue de la Faisanderie - 75116 Paris / CS 41685 - 75773 Paris Cedex 16
Tél. : 01 53 65 72 31 - Fax : 01 53 65 86 00
conservateur.fr

Document non contractuel à caractère promotionnel

